



Le projet CFVR

Le projet Ciblage de la Fraude et Valorisation des Requêtes (CFVR) a pour objectif l'amélioration de l'efficacité des opérations de contrôle fiscal. Il vise plus particulièrement la phase de ciblage de ces opérations, dès lors que celle-ci, placée en amont du processus de contrôle, détermine en grande partie les résultats de l'ensemble du dispositif de contrôle fiscal.

Le projet CFVR a fait l'objet d'un financement spécifique du fonds de transformation de l'action publique (FTAP) de 5,2 M€ répartis sur la période 2018-2022. En contrepartie, les travaux du bureau SJCF-1D doivent représenter fin 2022 au moins 50 % des propositions de contrôles hors recherche (indicateur CF-51).

I - Les objectifs du projet

Le projet CFVR vise à moderniser les travaux d'analyse de données réalisés dans le cadre de la phase de ciblage des opérations de contrôle fiscal. Il concerne uniquement les travaux d'analyse de données et ne remet pas en cause la nécessaire diversité des sources de programmation. L'utilisation d'informations externes par les services de recherche et la valorisation des constatations effectuées par les services de la DGFIP dans le cadre de leurs travaux conservent toute leur importance. Il met en œuvre les leviers suivants :

- décloisonnement des informations actuellement réparties dans des applications ne communiquant pas entre elles ;
- utilisation de techniques d'analyse de données reposant sur des méthodes statistiques et mathématiques ;
- renforcement de la coordination et de dialogue entre les acteurs des travaux d'analyse risque afin de faciliter la généralisation sur tout le territoire des requêtes d'analyse risque les plus pertinentes.

Il permet par ailleurs l'intégration rapide dans les travaux de contrôle fiscal des informations issues de nouvelles sources de données liées à la numérisation de l'économie, au développement de l'open source ou aux échanges d'information automatiques avec des pays étrangers. Ces nouvelles données, du fait de leur format et la structure différents des données déclaratives habituellement utilisées par la DGFIP mais également de leur caractère massif, doivent nécessairement faire l'objet d'une analyse préalable centralisée pour pouvoir être utilement transmises aux services.

II - L'organisation mise en place

Le projet CFVR est mis en œuvre par le bureau SJCF-1D (ex MRV, la mission requêtes et valorisation), en liaison étroite avec les pôles de programmation des DIRCOFI.

Le bureau SJCF-1D a désormais atteint sa cible organisationnelle et compte 31 agents (contre 14 en 2017) répartis entre quatre équipes chargées respectivement :

- de l'administration de la plate-forme informatique, de l'intégration et de la mise en qualité des flux de données et de l'automatisation des processus ;
- de l'animation du réseau (pôles de programmation..), d'accompagnement des productions auprès des services déconcentrés et des travaux d'analyse risque concernant les particuliers et les professionnels (deux sections) ;

- des travaux de data-science (machine learning et apprentissage automatique).

Le bureau fait également appel à des prestataires spécialisés dans le domaine de la data-science afin d'intégrer rapidement les dernières évolutions technologiques et faciliter sa montée en puissance.

Par ailleurs, la réussite d'un projet d'analyse de données et notamment la pertinence des productions dépendant de la capacité du service centralisé d'analyse de données à prendre en compte au fil de l'eau les attentes et les observations des services utilisateurs. Le bureau SJCF-1D s'appuie sur un dispositif d'itérations rapides et fréquentes reposant sur les pôles interrégionaux de programmation (PPI) mis en place en septembre 2016 dans les directions interrégionales de contrôle fiscal (DIRCOFI). Les pôles sont notamment chargés de la diffusion des productions et de la remontée vers le bureau SJCF-1D des attentes et des observations des services locaux dans une logique de co-construction des travaux.

La centralisation de la programmation du contrôle fiscal est ainsi renforcée depuis septembre 2020 avec la création d'un réseau national d'analyse de données qui regroupe le bureau SJCF-1D et les PPI des huit DIRCOFI. Les PPI ont accès, depuis cette date, à la plateforme de données du bureau SJCF-1D afin de tirer parti au mieux, d'une part, de la réunion de bases de données décloisonnées dans un entrepôt unique et de la maîtrise par les agents du bureau des nouvelles techniques d'analyse de données et, d'autre part, de l'expertise métier et de la connaissance des attentes des services de contrôle des pôles de programmation.

III - Productions 2021 et résultats

Les productions du bureau SJCF-1D représentent 1,2 Md€ de droits et de pénalités en 2021 (contre 794 € en 2020 et 785 € en 2019). Les dossiers clos sont issus de listes adressées dans les services majoritairement en 2019 et les années antérieures (56%) et en partie en 2020 (36%). Il est important de souligner que les travaux de datamining ne visent pas actuellement les entreprises de compétence de la DVNI qui représentent 32 % des résultats financiers nationaux du CFE

1 - Travaux concernant les professionnels

Le bureau SJCF-1D a développé plus de 220 requêtes reposant sur des techniques d'apprentissage automatique ou d'analyse risque qui lui permettent de déterminer, automatiquement, pour chaque entreprise relevant d'un régime déclaratif réel, une cotation traduisant le niveau de son risque fiscal. Le nombre de risques visés augmente au fur et à mesure de l'intégration des propositions des services.

A partir de ces travaux, il a adressé, chaque trimestre, depuis le mois d'avril 2018 aux services de contrôle un volume de dossiers déterminé en fonction de leurs objectifs de contrôles. Ainsi, en 2021, plus de 85 000 dossiers ont été envoyés aux services de contrôle. Afin de favoriser leur appropriation par les services, les productions du bureau SJCF-1D sont accompagnées par :

- un rapport individualisé produit automatiquement présentant, sur le modèle des fiches 3909, les caractéristiques (chiffres clés, antécédents fiscaux, organigramme et dirigeants) et les principaux risques fiscaux de l'entreprise ;
- la publication d'une soixantaine de fiches méthodes décrivant les risques visés et les principales investigations attendues sur l'espace mutualisation du contrôle fiscal d'Ulysse ;
- le renforcement de l'animation du réseau par l'activation des correspondants localisés dans les pôles de programmation.

L'indicateur CF-51 (part des fiches de programmation validées issues du bureau SJCF-1D ou des PPI) s'élève en 2021 à 44,9 % (49,1 % pour les DIRCOFI et 41,2 % pour les DRDFIP), ce qui correspond à 15 034 fiches 3909, soit une nette progression par rapport à 2020 (32,5 %). Il

continue sa progression puisqu'il s'élève à 47 % à fin avril 2022, soit à trois points de l'objectif de 50 % fixé en fin de projet en 2022 par le contrat FTAP.

La part des dossiers clos d'origine SJCF-1D est désormais suffisamment représentative (> 20 % en 2021) pour lancer, en 2022, des travaux d'analyse qualitative (taux d'AFR, médiane, moyenne des dossiers) qui permettront d'objectiver les ressentis remontés des services sur l'amélioration des listes DM a priori jugées de qualité désormais.

2 – Travaux concernant les particuliers

S'agissant des particuliers, le bureau SJCF-1D s'appuie fortement sur les propositions du réseau. Il produit, chaque trimestre également, à partir des propositions de ce groupe, des listes relatives aux fraudes réalisées par les particuliers. Ces listes sont très majoritairement orientées fiscalité du patrimoine. Elles sont destinées aux PCRP et aux BPAT des DIRCOFI et alimentent, depuis septembre 2021, les PNCD au fur et à mesure de leur mise en place (uniquement Châteaudun actuellement). Ainsi 129 000 dossiers concernant des particuliers ont été transmis aux services en 2021, à destination principalement des PCRP.

Au 30 avril 2022, ces 129 000 dossiers ont donné lieu à 41 300 CSP dont 24 970 terminés. Ces CSP se sont traduits par 12 500 taxations (167 M€ de droits et pénalités rappelées) et 4 242 propositions de contrôles fiscaux externes.

III – Enjeux 2022

En 2022, les actions conduites par le bureau SJCF-1D viseront à :

1) atteindre l'objectif de 50 % de la programmation du contrôle fiscal externe fixé dans le contrat FTAP. Cet objectif nécessitera de poursuivre l'augmentation de la production du bureau et de poursuivre le processus d'enrichissement et d'amélioration des productions existantes en liaison étroite avec les services.

Les travaux porteront ainsi en priorité sur :

- L'exploitation de données extérieures afin de profiter encore plus de la valeur ajoutée apportée par le découplage des données, notamment les données récupérées de la DGDDI, du ministère de l'intérieur ou issues des échanges automatiques internationaux (EAI) de données ;
- L'exploitation de données à forte visibilité sur lesquelles la DGFIP est susceptible d'être questionnée (EAI par exemple) ;
- Le ciblage de populations peu couvertes par les travaux d'analyses de données avec le lancement au printemps 2022 de groupes de travail réunissant des experts du réseau sur des thématiques ciblées : BNC, SCI, etc. ;
- L'intégration de données non structurées susceptibles d'apporter des éclairages différents par l'utilisation de travaux à forte technicité (*text-mining*, *scrapping* des données des plateformes, etc.). Les travaux sur les réseaux sociaux s'inscrivent dans ce cadre ;
- Enfin, les conséquences sur les analyses et l'architecture du bureau du déploiement du dispositif de facturation électronique à partir de 2024 seront également anticipées dans le cadre d'un groupe de travail dédié mis en place mi mai.

2) consolider la qualité des productions actuelles en poursuivant l'industrialisation des requêtes existantes ;

3) développer les échanges avec les autres administrations, notamment douanière et sociale, afin de mutualiser les bonnes pratiques, identifier les données détenues par une administration et susceptible d'intéresser la seconde, échanger sur les modalités de ciblage

et d'identification des fraudeurs pour renforcer les synergies entre les administrations en matière de ciblage de la fraude ;

4) renforcer l'organisation des travaux et l'animation du réseau national d'analyse de données de manière à renforcer l'accompagnement des services dans l'appropriation des listes DM et à les rendre encore plus acteurs dans la constitution de nouveaux risques grâce notamment aux GT thématiques dont le modèle a fait ses preuves sur les bénéfices agricoles ;

5) réaliser une étude statistique sur la pertinence des risques de manière à fournir aux directions des éléments objectifs sur chaque risque les aidant dans la mise en place de nouveaux circuits ou services d'exploitation des listes DM et dans la définition du type de CSP à mettre en place en fonction des risques (CSP exhaustif, CSP limité au risque identifié dans la fiche) et dans la définition de la procédure à retenir (VG, VP, etc.) ;

6) préparer l'insertion des travaux du bureau SJCF-1D dans le système informatique de la DGFIP via le projet PILAT qui permettra de sécuriser l'envoi des productions du bureau, de leur donner plus de visibilité et, in fine, de contribuer à leur appropriation ;

7) lancer l'outil d'analyse du tissu fiscal des particuliers construit par le bureau SJCF-1D sur les préconisations du GT patrimonial de 2021.